

Conformément aux dispositions légales, la société AHA Expertises et Conseils publie son Index sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

En quoi consiste cet index ?

L'index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une note obtenue à partir de plusieurs indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes (40 points).
- L'écart dans les augmentations annuelles (35 points).
- Les augmentations au retour de congé maternité (15 points).
- La présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise (10 points).

L'index sur l'égalité femmes-hommes au sein de AHA Expertises et Conseils

Au 1^{er} mars 2023, l'index de l'égalité femmes-hommes de AHA Expertises et Conseils au titre de l'année 2022 est de **60 points sur 60**.

La note finale sur 100 points n'est pas calculable en raison d'un indicateur non calculable.

60/60



Les notes obtenues sont les suivantes :

- Ecart de rémunération femmes-hommes : **non calculable** (effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif)
- Ecart dans les taux augmentations individuelles : **35/35 points**.
- Augmentations au retour de congé maternité : **15/15 points**.
- Présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise : **10/10 points**.

Que signifie cette note ?

La société AHA Expertises et Conseils a respecté son obligation et n'a aucune mesure corrective à apporter. Cette note témoigne de notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Conscients de l'importance que représente la mixité professionnelle, facteur d'enrichissement collectif, d'équilibre social et d'efficacité économique, nous entendons, depuis plusieurs années, garantir une égalité des chances et de traitement des salariés quel que soit leur sexe.

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dès l'embauche et à tous les stades de la vie professionnelle constitue un enjeu majeur du développement de l'individu au sein de notre organisation.